

L'invité de Grain de sel : Bassiaka Dao



► Bassiaka Dao (tressapoulou@yahoo.fr) est président de la Confédération paysanne du Faso (CPF).

GRAIN DE SEL : Pouvez-vous nous présenter votre parcours ?

BASSIAKA DAO : Je suis un producteur de maïs basé à Bobo Dioulasso au Burkina Faso. En 1966, je me suis installé comme agriculteur au côté de mon père. À cette époque, je lui servais de secrétaire au sein de l'Union régionale des coopératives agricoles et maraîchères du Burkina Faso. Voilà comment je suis entré dans le monde des organisations paysannes (OP). Élu administrateur de cette union régionale, j'ai ensuite participé avec d'autres leaders d'OP à des concertations, faisant suite au désengagement de l'État de l'agriculture. C'est ainsi qu'en 1997, nous avons mis en place la Fédération des professionnels agricoles du Burkina (FepaB) dont je suis actuellement le président. La FepaB avait pour objectif de prendre en charge des fonctions auparavant effectuées par l'État : formation, conseil, approvisionnement en intrants, etc. Elle souhaitait concourir à une professionnalisation à « visage humain » des producteurs.

En 1998, plusieurs OP faitières mettent en place un Cadre de concertation des organisations faitières (CCOF) afin d'avoir une interface privilégiée avec nos partenaires (État, bailleurs, etc.). Le CCOF est reconnu comme

outil performant mais souffre de ne pas avoir de statut. On travaille alors sur un cadre juridique formel adapté à ce cadre de concertation, et en 2002, la Confédération paysanne du Faso (CPF) est créée.

GDS : Qui sont les membres de la CPF et quel est son mandat ?

BD : La CPF regroupe la FepaB, la Fédération des éleveurs du Burkina, la Fédération des femmes rurales, l'Union nationale des producteurs de coton du Burkina, l'Union nationale des producteurs de riz du Burkina, l'Union des jeunes agriculteurs, l'Union nationale des producteurs de semences, l'Union nationale des producteurs de banane, et la Fédération nationale des unions de groupements de gestion forestière. Son mandat est de porter le discours politique des OP, de travailler sur tout axe transversal à ses organisations membres tout en respectant le principe de subsidiarité (information, formation, plaidoyer), de les accompagner vers la professionnalisation, et de prôner la solidarité entre elles.

GDS : Quelles sont les avancées de la CPF depuis sa création ?

BD : La CPF est encore une jeune

structure. Nous avons travaillé sur plusieurs modules autour du thème « Comment arriver à renforcer les capacités des organisations membres ». Nous avons mené de nombreux plaidoyers en faveur du monde rural. Nous nous sommes mobilisés contre les APE, les OGM et l'agro business, en faveur de la souveraineté alimentaire basée sur l'exploitation familiale et sur des politiques agricoles appropriées et concertées. Pour asseoir notre crédibilité et notre légitimité, nous avons mis en place 13 cadres de concertation au niveau régional, qui sont des relais de la CPF. Ces structures sont dotées de matériels informatiques et d'une connexion internet, pour favoriser la circulation d'informations.

Les chantiers à venir sont nombreux. Nous sommes actuellement dans l'élaboration d'une loi d'orientation agricole qui devra donner des directives cohérentes en termes de politique agricole pour les années à venir. On veut que les exploitants aient un statut, qu'ils aient droit à la protection sociale et que le métier d'agriculteurs soit reconnu et valorisé. Notre objectif final : que les exploitations familiales du Burkina Faso nourrissent l'ensemble du pays ! ■

sans
commentaire...

Une image

Une parole

Un chiffre



« L'Afrique, qui aura de grands besoins de terres en raison de l'accroissement de sa population, ne cultive que moins du quart de ses surfaces cultivables mais il faut se rappeler qu'une grande partie de l'Afrique est sèche, et ses sols usés, et que les régions humides sont des régions de forêt tropicale qu'il faudrait conserver. Les surfaces réellement disponibles en Afrique subsaharienne sont donc les surfaces en jachère, et leur mise en valeur suppose de reconstituer en permanence leur fertilité par des apports d'engrais. »

Michel Griffon, *Alternatives Internationales* hors-série n°7 (déc. 2009).

2000

L'écart de productivité du travail entre l'agriculture manuelle non chimisée et l'agriculture la plus lourdement motorisée et chimisée du monde est aujourd'hui de l'ordre de 1 à 2 000 en productivité brute et de 1 à plus de 500 en productivité nette.

Marcel Mazoyer, *Protéger la paysannerie pauvre dans un contexte de mondialisation*, FAO, 2001.